



Liege Science Park - 16, rue Bois St- Jean, B- 4102 Ougrée - Belgium
Tel +32 -4 -361 7000 - Fax +32 -4-361 7099 - VAT: BE 452.080.178 Liège Business Register 186.341
<http://www.evs-global.com>

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE REPORTEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 16 mai 2006 ne réunissant pas le quorum légal de 50%, le Conseil d'Administration a l'honneur d'inviter les actionnaires à une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire Reportée des actionnaires qui aura lieu à Liège, au siège de la société, 16, rue Bois St-Jean à B-4102 Ougrée-Liège, le **lundi 19 juin 2006, à 11 heures**, avec pour ordre du jour :

1. Rachat d'actions propres (article 8bis des statuts) :

Propositions :

- a) *Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'article 8bis, alinéa 2, des statuts, à savoir :*
Sur base de l'article 620, section 1 et 5 et 622, section 2, paragraphe 2, du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé, sans autre décision de l'Assemblée Générale, pour une période de dix-huit (18) mois prenant cours le jour de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la décision de l'Assemblée Générale du 16 mai 2006, d'acquérir et de vendre en Bourse un maximum de 10% du nombre total d'actions émises par la société, entièrement libérées, pour une contre-valeur correspondant au cours de Bourse, et ce dans le respect des conditions prévues à l'article 620 du Code des Sociétés.
- b) *Modification des statuts pour mise en concordance.*
- c) *Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour l'exécution de la résolution à prendre sur l'objet qui précède et notamment aux fins de :*
 - *fixer le prix d'achat des actions à acquérir, organiser l'offre d'achat à tous les actionnaires dans le respect de l'égalité de ceux-ci, veiller à l'exécution stricte des conditions de réalisation et leur délai d'exercice;*
 - *procéder, le cas échéant, à la destruction matérielle des titres nuls de plein droit et déposer la liste de ceux-ci au greffe du tribunal de commerce, convoquer, le cas échéant, une Assemblée Générale en vue de réduire le capital;*
 - *et, en général, accomplir toutes les formalités matérielles, administratives, comptables et juridiques, afférentes à ces différentes opérations.*

2. Destruction d'actions propres.

Propositions :

a) Dans le cadre du rachat d'actions propres confirmé en 2005, annulation de 200.000 actions propres sans désignation de valeur nominale pour en porter le nombre total à 13.875.000.

b) Modification des statuts pour mise en concordance.

Ainsi que le précise l'article 21 des statuts de la société, les actionnaires qui souhaitent assister à cette Assemblée Générale Mixte sont priés de déposer leurs actions et procurations éventuelles au plus tard cinq jours francs avant l'Assemblée, soit le **mercredi 14 juin 2006** auprès de la banque ING (Securities Department : +32.2.738.21.12 ou 738.21.15). Les actionnaires doivent être porteurs du certificat de dépôt pour être admis à l'Assemblée. **Notez que, après nouveau dépôt des titres, les procurations adressées pour la première Assemblée restent valables pour l'Assemblée reportée.**

Le rapport annuel et la procuration sont disponibles sur le site www.evs-global.com. Ils peuvent également être obtenus en écrivant à EVS Broadcast Equipment S.A., Jacques Galloy, Directeur Financier, Liege Science Park, rue Bois Saint-Jean 16, B-4102 Ougrée-Liège ou par e-mail à corpcom@evs.tv.

Le Conseil d'Administration.
Liège, le 18 mai 2006

PROCURATION – EVS A.G.E. 19 JUIN 2006

A retourner par e-mail à : corpcom@evs.tv ou par fax au +32 4 361 7089.

Dans le cadre de l'**Assemblée Générale Extraordinaire** de la société anonyme "S.A. EVS Broadcast Equipment", dont le siège social est établi 4102 SERAING (Ougrée), rue Bois Saint-Jean, 16, qui se tiendra le **lundi 19 juin 2006 à 11h**.

LE SOUSSIGNE :

.....

Propriétaire, détenteur économique et final de actions de la société anonyme "S.A EVS Broadcast Equipment ", dont le siège social est établi 4102 SERAING (Ougrée), rue Bois Saint Jean, 16.

Déclare constituer pour son mandataire spécial avec faculté de substitution :

.....

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de ladite société qui se tiendra comme mentionné ci-dessus avec l'ordre du jour repris en annexe à la présente procuration.

Le mandataire peut notamment :

Prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné, au besoin, toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer et en général faire le nécessaire.

Fait à

Le

La ou les signatures doivent être

Précédées des mots manuscrits

"Bon pour pouvoir"